



Civisme : les 10 règles d'or du bon Morassien

Vivre ensemble dans le respect des autres est une condition essentielle au bon fonctionnement de tout collectif et donc d'un village.

Certaines règles feront peut-être sourire nos lecteurs. Si elles sont toutefois rappelées ici, c'est précisément parce qu'elles ne sont pas toujours mises en œuvre...

Cette liste n'est évidemment pas exhaustive...

1 - Je respecte les limitations de vitesse

(Zone 30 Rue Maurice Savin, Rue des Terreaux et Chemin du parc, 50, 70 ou 80 sur les voies communales et départementales).

La vie d'autrui prime sur toutes mes excuses pour aller trop vite en voiture...



2 - Je ne stationne pas mon véhicule sur les trottoirs

(destinés aux seuls piétons). Je ne me gare pas non plus « hors case » sur la route, même un court instant, car je suis forcément en stationnement gênant dans le village. Je respecte la « zone bleue » Place Justin Achard et les « arrêts minute » devant la boîte postale et la boulangerie (faits pour poster une lettre, acheter son pain, non pour stationner durablement).

J'utilise les parkings publics existants Rue des Terreaux, Place du 19 mars 1962 ou Rue de l'église (plus de 100 places disponibles).



3 - Je trie correctement mes déchets (sur les 4 sites présents à Moras ou à la déchetterie de Saint-Sorlin).

Je ne dépose aucun déchet au sol. Si un ilot est plein, je me déplace vers un autre. Je ne fais pas brûler de végétaux (interdit toute l'année par arrêté préfectoral, sauf agriculteurs et forestiers). Je demande une carte d'accès à la déchetterie en mairie (gratuite).



4 - Je demande une autorisation en mairie avant d'entreprendre des travaux. Pour construire, agrandir, rénover ou simplement édifier une clôture, un permis ou une déclaration est le plus souvent nécessaire.

Je respecte le contenu de l'arrêté qui m'a été délivré.

Je n'empiète pas sur le domaine public sans y être autorisé.

5 - J'entretiens ma propriété et ses abords.

Je taille la végétation qui excède les limites de mon jardin.

Je nettoie aussi le trottoir devant chez moi ou la bande gravillonnée/enherbée entre ma clôture et la voie publique sans tout attendre de la collectivité... J'arrache l'ambrosie source d'allergies.

Je débroussaille et entretiens mon terrain pour prévenir les risques d'incendie ou la présence de nuisibles. Je n'empêche pas l'écoulement des eaux pluviales venant des voies et fonds supérieurs.



le trottoir c'est pour marcher!



6 - Je suis responsable de mes animaux.

Je ne laisse pas mon chien divaguer et faire ses déjections sur le domaine public. Je ne l'emmène pas au parc ou dans un espace public interdit aux animaux. J'utilise un collier anti-aboiement si mon chien hurle en mon absence.

Je fais stériliser mon chat. (*Trop de chatons errants et abandonnés sont à déplorer*)

7 - Je ne confonds pas toilettes et poubelles.

Je ne jette jamais de lingette, protection périodique, coton-tige dans mes toilettes (sous peine de boucher les canalisations et les pompes de la station d'épuration). Je ne vide rien non plus dans les grilles d'eaux pluviales qui rejoignent directement le milieu naturel. Trop de mégots de cigarettes ou de fonds de pots de peinture polluent notre environnement.



8 - Je n'utilise pas ma tondeuse ou ma perceuse le dimanche et pendant les heures de repas (interdit par arrêté préfectoral)

Les travaux de bricolage, jardinage et tout usage d'outils susceptibles de causer une gêne sonore ne peuvent s'effectuer que de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30. (De 7h à 20h pour les chantiers et travaux agricoles).

Ils sont tous interdits les dimanches et jours fériés.

Je préviens mes voisins si je prévois une fête exceptionnelle susceptible d'être bruyante.

9 - Je privilégie le dialogue avec mon voisin. Si je ressens une gêne liée à son activité, je vais lui parler avec amabilité. Je cherche une solution avec lui avant de me plaindre en mairie ou à la gendarmerie. Je l'informe lorsque je pars en vacances. (*La vigilance du voisinage réduit les risques de cambriolage*).

Je prends des nouvelles de mon voisin âgé ou en situation de fragilité lors des périodes de canicule ou d'intempéries.



10 - Je suis courtois lorsque je rentre dans un espace public.

Je dis « bonjour », « s'il vous plaît », « merci » et « au revoir » aux élus, agents et bénévoles que je rencontre en mairie, à l'agence postale, la salle des fêtes, la bibliothèque ou au parc municipal... Je respecte le domaine public et le travail de la collectivité. Je signale en mairie toute dégradation ou situation anormale que je pourrais constater.

BONUS : Je m'engage dans une association ou pour une cause collective. Je n'attends pas tout des autres. Je cherche à comprendre et me rendre utile plutôt que de critiquer.

Je participe aux manifestations organisées et donne un peu de mon temps pour faire vivre ma commune.

